

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT\***  
 **LA DESTRUCTION\***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE\***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	<b>RTE CENTRE D&amp;I – Développement-Ingénierie</b>
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	<b>Mme HENAFF Pascale</b>
Adresse :	<b>5 rue des cuirassiers - TSA 61002</b>
	Commune : <b>LYON CEDEX 03</b>
	Code postal : <b>69501</b>
Nature des activités :	<b>Gestion du réseau public de transport d'électricité</b>
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<b>B2 Groupe des Amphibiens</b>	Quelques individus	<b>Risque de destruction accidentelle directe d'individus en phase travaux</b> <b>Demande d'autorisation de capture des espèces afin d'assurer leur déplacement et sauvegarde des individus en phase chantier</b> <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction d'habitats (CERFA 13614-01).</i>
10 espèces et 1 groupe d'espèces		
<b>B3 Groupe des Reptiles</b>	Quelques individus	<b>Risque de destruction accidentelle directe d'individus en phase travaux</b> <b>Demande d'autorisation de capture des espèces afin d'assurer leur déplacement et sauvegarde des individus en phase chantier</b> <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction d'habitats (CERFA 13614-01).</i>
7 espèces		
<b>B4 Mammifères terrestres</b>	Quelques individus	<b>Risque de destruction accidentelle directe d'individus en phase travaux</b>  <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction d'habitats (CERFA 13614-01).</i>
2 espèces		
<b>B5 Avifaune :</b>	Quelques individus	<b>Risque de destruction accidentelle directe d'individus en phase travaux</b>  <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction d'habitats (CERFA 13614-01).</i>
54 espèces nicheuses sous l'axe de la zone de travaux et 5 espèces de rapaces non nicheurs sous l'axe mais présents en chasse		
<b>B8 Chiroptères</b>	Quelques individus	<b>Risque de destruction accidentelle directe d'individus en phase travaux</b> <b>Demande d'autorisation de capture des espèces afin d'assurer leur déplacement et sauvegarde des individus en phase chantier</b> <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction d'habitats (CERFA 13614-01).</i>
19 espèces présentes et 1 groupe d'espèces indifférentiables du point de vue acoustique		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Projet 2Loires : Reconstruction à deux circuits de la ligne existante à 225 000 volts entre les postes de Pratclaux – Sanssac – Trevas – Rivière incluant les travaux connexes**

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION \***

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle  Capture au filet   
 Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : .....

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : **Nids sur pylônes de la ligne existante**

Destruction des œufs  Préciser : .....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : Destruction par :

- **Travaux de déboisement (phase chantier) ;**
- **Pollution chronique et accidentelle des fossés (phase chantier) ;**
- **Collisions avec la ligne (phase d'exploitation).**

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : **Bruit et mouvement des engins en phase chantier, perturbation durant les éventuels transferts d'individus**

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : **Ecologues spécialisés sur la faune et la flore (Bureau d'études ou associations)**

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION \***

Préciser la période :

**Les travaux préparatoires (intervention sur la végétation) se feront, lorsque des enjeux sont relevés, durant les périodes de Septembre à Février. Les travaux de construction des pylônes se feront sur l'ensemble de l'année. Des périodes de restriction sont mises en place (Mars à Juillet) par exemple pour le déroulage des câbles à l'hélicoptère dans les zones de présence avérée de rapaces à enjeux.**

## G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Auvergne et Rhône-Alpes**

Départements : **Haute-Loire (43) et Loire (42)**

Communes dans le département de la Haute-Loire: Saint-Privat-d'Allier, Vergezac, Bains, Sanssac-L'Eglise, Polignac, Chaspinhac, Malrevers, Beaulieu, Rosières, Mézères, Saint-Julien-du-Pinet, Beaux, Saint-Maurice-de-Lignon, Les Villettes, Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène, La Séauve-sur-Semène, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Just-Malmont

Communes dans le département de la Loire: Saint-Romain-les-Atheux, Planfoy, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Etienne.

## H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts, d'accompagnement et de suivi des mesures ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces impactées, à l'échelle locale.

### Mesures d'évitement et de suppression des impacts :

**S01 : Optimisation de la conception du projet**

**S02 : Réduction des emprises (sites de chantier et de dépôts) et adaptation vis-à-vis des contraintes écologiques**

**S03 : Adaptation des dates de travaux en fonction des exigences écologiques des espèces**

### Mesures de réduction des impacts :

**R01 : Définition précise et réduction au maximum des zones de chantier et des pistes d'accès**

**R02 : Préservation de l'ensemble des linéaires de haies entre les portées**

**R03 : Limitation des risques de dispersion et de propagation des espèces végétales invasives**

**R04 : Gestion des produits polluants et des matériaux**

**R05 : Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage (Contrôle et suivi de la mise en œuvre des mesures)**

**R06 : Réhabilitation des sites de chantier**

**R07 : Adaptation du mode opératoire en fonction des enjeux présents localement**

**R08 : Balisage des zones à enjeux**

**R09 : Aménagements spécifiques pour l'avifaune**

**R10 : Gestion durable des tranchées forestières**

**R11 : Identification des arbres à cavités pour les chiroptères**

**R12 : Identification des arbres à coléoptères saproxylophages**

### Mesures de compensation des impacts :

**C01 : Gestion durable d'une forêt vieillissante**

**C02 : Gestion durable de forêt à rapaces nocturnes (Tengmalm) des monts du Devès**

**C03 : Restauration de plantations de conifères en habitats d'intérêt patrimonial du site N2000 de l'Ondenon**

**C04 : Restauration de hêtraie dans le Parc Naturel Régional du Pilat**

**C05 : Restauration de zone humide**

**C06 : Restauration de haies et replantation de vergers**

### Mesures d'accompagnement du projet :

**Acc01 : Réhabilitation et préservation durable d'un gîte pour les chiroptères**

**Acc02 : Extension d'une plateforme de nourrissage du Milan royal sur la commune de Rosières et création d'une plateforme sur la commune de Sanssac l'Eglise**

**Acc03 : Création ponctuelle de 4 à 5 mares (en fonction des opportunités en phase travaux et de l'accord des propriétaires)**

**Acc04 : Mise à disposition des données naturalistes**

## I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Un suivi de chantier sera réalisé par un écologue. Un bilan des suivis sera adressé aux DREAL pour capitalisation de retour d'expérience.**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à LYON  
le 5 AOUT 2014

Votre signature

